|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 17 mai 2023 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 101**CE 15/HO | – Aux Administrations des États Membres de l'Union |
| **Tél.:** | +41 22 730 6356 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbsg15@itu.int | **Copie**:– Aux Membres du Secteur UIT-T;– Aux Associés participant aux travaux de la Commission d'études 15 de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;– Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 15 de l'UIT-T;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé du projet de Recommandation révisée UIT-T G.9964, qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 15 de l'UIT-T, Genève, 20 novembre – 1er décembre 2023** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 15 (Réseaux, technologies et infrastructures destinés au transport, à l'accès et aux installations domestique) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée dans la Section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation du projet de Recommandation susmentionnée à sa prochaine réunion, qui se tiendra du 20 novembre au 1er décembre 2023 à Genève. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 15 de l'UIT-T seront disponibles dans la Lettre collective 3/15.

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation du projet de Recommandation UIT-T qu'il est proposé d'approuver.

**NOTE 1 DU TSB** – Aucun document de justification UIT-T A.5 n'a été élaboré pour le texte déterminé du projet de Recommandation.

**NOTE 2 DU TSB** – À la date de la présente Circulaire, le TSB a reçu une ou plusieurs déclarations concernant les droits de propriété intellectuelle pour ce projet de texte. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](https://www.itu.int/fr/ITU-T/ipr/Pages/default.aspx).

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ce texte peut être examiné en vue de son approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **8 novembre 2023** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, pour approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1

Résumé et localisation du texte déterminé du projet de Recommandation

# 1 Projet de Recommandation UIT-T G.9964 [[SG15-R10](https://www.itu.int/md/T22-SG15-R-0010/en)]

Émetteurs-récepteurs de réseau domestique filaires unifiés à haut débit – Spécification de la densité spectrale de puissance

Résumé

La Recommandation UIT-T G.9964 indique les paramètres de commande qui déterminent le contenu spectral, le gabarit requis de densité spectrale de puissance (PSD, power spectral density), un ensemble d'outils permettant de réduire la densité spectrale de puissance à l'émission, les moyens permettant de mesurer cette densité spectrale de puissance, dans le cas d'une transmission par câble téléphonique, par ligne électrique ou par câble coaxial, ainsi que la puissance d'émission totale admissible dans une impédance de terminaison déterminée. Elle vient compléter les spécifications de l'architecture du système et de la couche physique (PHY) figurant dans la Recommandation UIT-T G.9960, les spécifications de la couche de liaison de données (DLL, data link layer) figurant dans la Recommandation UIT-T G.9961, ainsi que les modifications et adjonctions apportées à ces Recommandations pour décrire l'émetteur-récepteur de réseau domestique à entrées multiples/sorties multiples (MIMO) figurant dans la Recommandation UIT‑T G.9963.

Cette révision comprend la Recommandation UIT-T G.9964 (2011) et ses Amendements 1, 2 et 3, ainsi que l'adjonction d'un espacement plus étroit entre les sous-porteuses (12,20703125 kHz) pour les scénarios dans lesquels le canal est très étroit (par exemple, les courants porteurs en ligne pour les applications de réseaux électriques intelligents).

Annexe 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 101:
Consultation au sujet du texte déterminé du projet de
Recommandation révisée UIT-T G.9964

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **À**: | Directeur du Bureau de la normalisationdes télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie**:**Courriel**: | +41 22 730 5853tsbdir@itu.int | **Télécopie**:**Courriel**: |  |
|  |  | **Date:** | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet du projet de texte déterminé dont il est question dans la Circulaire TSB 101, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases |
| --- | --- |
| Projet de Recommandation révisée UIT-T G.9964  | [ ]  **autorise** la Commission d'études 15 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 15 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]
[Rôle/titre officiel]
Administration de [État Membre]